



Y VIVRE DONNE DES AILES

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 2026-02 décrétant une dépense de 762 462 \$ et un emprunt de 762 462 \$ pour les travaux de voirie dans le développement Cloutier

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saints-Anges, lors de sa séance ordinaire tenue 9 février 2026, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 2026-02 décrétant une dépense de 762 462 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution des travaux de voirie dans le développement Cloutier;

QUE ledit Règlement a reçu le 2 mars 2026, conformément à la loi, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement d'emprunt numéro 2026-02 entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saints-Anges, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saints-Anges, le 4 mars 2026

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson, d.g./ greffière-trésorière